

**DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance N° 04 du 5 Juin 2026**

*Sous la Présidence de M. Claude BEBON, Maire*

Nb de Membres du C.M. élus : 15  
Conseillers présents : 13  
Conseillers absents : 2 (dont 2 procurations)

Date de la convocation : 27 mai 2026

Présents : M. Claude BEBON - Maire, M. Marc SCHALCK – Adjoint, Mme Marie-Laure BUR, Mme Véronique MEHL, M. Christian GILGERT, Mme Annick SCHMITT, Mme Séverine GRUBER, Mme Estelle KRAENNER, M. Jérémie SIMON, M. Sébastien HAGER, M. Davy DUBOZ, M. Raphaël KLEINCLAUS et M. Nicolas BAILLY.

Absent excusé avec procuration : Mme Sonia ECKENSPIELLER qui a donné procuration de vote à M. Claude BEBON et Mme Estelle SEIBERT qui a donné procuration de vote à M. Marc SCHALCK.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h30, il vérifie que le quorum est atteint et contrôle les pouvoirs donnés par les absents aux membres présents.

**ORDRE DU JOUR**

- DEL2026\_037** : Désignation d'un secrétaire de séance
- DEL2026\_038** : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026
- DEL2026\_039** : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs
- DEL2026\_040** : Fixation des loyers des deux logements du presbytère (annule et remplace DEL2026\_011)
- DEL2026\_041** : Association Jumelage Dauendorf-Neubourg / Lézigneux : désignation des membres de droit issus du Conseil Municipal
- DEL2026\_042** : Désignation de cinq délégués au sein de la Fédération des Associations de Dauendorf-Neubourg (F.A.D.N)
- DEL2026\_043** : Désignation de deux délégués issus du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative de la Chasse Communale (4C)
- DEL2026\_044** : Désignation de deux membres du Conseil Municipal au sein de l'Association Foncière Moder Amont
- DEL2026\_045** : Demande de subvention de l'association GESCOD
- DEL2026\_046** : Demande de subvention des Sœurs franciscaines missionnaires à Madagascar

### **DEL2026\_037 : Désignation d'un secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose que Madame Audrey SCHALBER, secrétaire générale de mairie, soit nommée secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **NOMME Mme Audrey SCHALBER, secrétaire de séance.**

### **DEL2026\_038 : Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE le procès-verbal du conseil municipal du 2 avril 2026.**

### **DEL2026\_039 : Désignation des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des Sénateurs**

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des 3 délégués titulaires et de leurs 3 suppléants en vue de l'élection des sénateurs qui aura lieu le 27 septembre prochain. En application des articles L. 289 et R. 133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel<sup>1</sup>.

Le procès-verbal de l'élection est joint en annexe.

### **DEL2026\_040 Fixation des loyers des deux logements du presbytère (annule et remplace DEL2026\_011)**

Lors de la séance du 19 février 2026, le Conseil Municipal avait fixé les loyers hors charges des deux logements du presbytère à 750,00 € pour l'appartement F2 de 62 m<sup>2</sup> (soit 12 € du m<sup>2</sup>) et à 450,00 € pour l'appartement F1 de 40 m<sup>2</sup> (soit 11,25 € du m<sup>2</sup>).

Vu le faible nombre de demandes depuis les annonces de mise en location, il serait opportun de revoir les loyers à la baisse.

Monsieur le Maire propose donc de fixer à 650,00 € le loyer du logement F2 (soit 10,5 € du m<sup>2</sup>) et à 390,00 € le loyer du logement F1 (soit 9,75 € du m<sup>2</sup>).

Les loyers seront révisables annuellement par le conseil municipal en fonction de la variation de l'indice des loyers (IRL) publié trimestriellement par l'INSEE.

Il précise que le logement F1 conservera sa vocation prioritaire d'hébergement du desservant de la paroisse. Dans l'attente d'un besoin effectif, il sera occupé dans le cadre d'une convention d'occupation précaire, révocable en cas de nécessité de réaffectation aux besoins du culte.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DECIDE de fixer les loyers des deux logements du presbytère à 650,00 € hors charges pour le logement F2 et à 390,00 € hors charges pour le logement F1.**

**DEL2026 041 : Association Jumelage Dauendorf-Neubourg / Lézigneux : désignation des membres de droit issus du Conseil Municipal**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Monsieur le Maire fait savoir que l'article 4 des statuts de l'association précise que l'association est composée des membres adhérents et de 4 membres de droit issus du Conseil Municipal.

Il propose de désigner : Marc SCHALCK, Estelle SEIBERT, Raphaël KLEINCLAUS et Jérémie SIMON.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE Marc SCHALCK, Estelle SEIBERT, Raphaël KLEINCLAUS et Jérémie SIMON en tant que membres de droit de l'association du Jumelage Dauendorf-Neubourg / Lézigneux.**

**DEL2026 042 : Désignation de cinq délégués au sein de la Fédération des Associations de Dauendorf-Neubourg (F.A.D.N)**

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner 5 membres de droit au sein du Comité Directeur de la F.A.D.N.

Monsieur le Maire propose de désigner : Claude BEBON, Marc SCHALCK, Marie-Laure BUR, Jérémie SIMON et Nicolas BAILLY.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE Claude BEBON, Marc SCHALCK, Marie-Laure BUR, Jérémie SIMON et Nicolas BAILLY en tant que délégués à la F.A.D.N.**

**DEL2026 043 : Désignation de deux délégués issus du Conseil Municipal au sein de la Commission Consultative de la Chasse Communale (4C)**

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient de désigner deux délégués qui siégeront au sein de la 4C.

Le Maire est le président de cette commission qui joue un rôle clé dans :

- L'organisation et la régulation de la chasse sur le territoire communal, en lien avec la fédération départementale des chasseurs,

- L'élaboration des plans de chasse et la gestion des espèces, en collaboration avec les acteurs locaux,
- La prévention des conflits liés à la chasse,
- La concertation avec les autres usagers de la nature.

Monsieur le Maire propose de désigner : Marc SCHALCK et Christian GILGERT

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE Marc SCHALCK et Christian GILGERT en tant que délégués au sein de la Commission Consultative de la Chasse Communale.**

#### **DEL2026 044 : Désignation de deux membres du Conseil Municipal au sein de l'Association Foncière Moder Amont**

Suite au renouvellement du Bureau de l'Association Foncière Moder Amont et conformément aux dispositions de l'article R133-3 du Code Rural, le Conseil Municipal doit désigner deux de ses membres (1 titulaire et 1 suppléant) qui siégeront au sein de l'association.

Il est proposé de désigner : Claude BEBON (titulaire) et Christian GILGERT (suppléant).

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DESIGNE Claude BEBON et Christian GILGERT en tant que membres de l'Association Foncière Moder Amont.**

#### **DEL2026 045 : Demande de subvention de l'association GESCOD**

La commune a été sollicitée par M. Hervé Tritschberger, président de l'association GESCOD, car avec elle, ils aimeraient faire imprimer leur tout nouveau diagnostic sur la gestion des déchets qu'avait fait leur volontaire en 2024/2025. La commune avait participé au financement de cette mission pour nos amis de Botupora au Brésil.

M. Tritschberger a également sollicité la commune de Batzendorf pour une participation à hauteur de 500 € (par commune).

Le devis de l'impression du livre ethnographique de la gestion des déchets se monte à 1 629 € HT.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 9 voix pour et 6 contre (Mme Gruber, M. Duboz, M. Hager, Mme Kraenner, M. Kleinclaus et M. Simon),**

- **DECIDE de verser une subvention de 500 € à l'association GESCOD.**

**DEL2026 046 : Demande de subvention des Sœurs franciscaines missionnaires à Madagascar**

Sœur Bernard Marie, originaire de Neubourg, en mission à Madagascar, sollicite la commune pour une subvention concernant la reconstruction d'un puits. La congrégation sur place a besoin d'aide pour le financement de ce projet qui se monte à 1 470 €.

A défaut, il n'y aura pas assez d'eau pour l'orphelinat lors de la saison sèche sans ce puits.

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 500,00 €.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 7 voix pour et 8 contre (Mme Gruber, M. Duboz, M. Hager, Mme Kraenner, Mme Schmitt, Mme Mehl, M. Kleinclaus et M. Simon),**

- **DECIDE de ne pas verser de subvention de 500 € à la congrégation.**

La séance est close à 22h10.

**Transmises à la Sous-Préfecture le 08/06/2026  
Délibérations rendues exécutoires le 08/06/2026  
Publiées le 08/06/2026**

Le Maire, Claude BEBON :



La secrétaire de séance, Audrey SCHALBER

